

**ÉDITORIAL**  
**MARTINE**  
**MAELSCHALCK**  
*Editorialiste en chef*

# L'ombre d'un doute

## Trois jours pour valider le Parlement wallon

**A**ussi incroyable que cela paraisse, la «mère de toutes les élections» du 25 mai dernier n'a toujours pas livré ses résultats définitifs. Comment est-ce possible, alors que plus de deux semaines se sont écoulées depuis le dépouillement du scrutin? On se souvient du cafouillage des machines de vote électronique qui a conduit à faire l'impasse sur quelque 1.300 votes à Bruxelles. Cet épisode a logiquement suscité son lot de recours, mais le Parlement bruxellois a décidé de les rejeter tous. Les contestations ont été jugées recevables, mais «non fondées» car elles portaient sur un trop petit nombre de votes.

A cette occasion, on a (re) découvert que c'étaient les parlements régionaux eux-mêmes qui se prononçaient sur les recours concernant l'élection... de leurs membres. Ce système a donné lieu, au Parlement wal-

**N'est-il pas difficile de reprocher à un parti de demander la vérification d'une élection litigieuse?**

lon, à une scène rocambolesque qui s'est jouée pendant trois jours à Namur. En cause: un recours du PTB qui estime que des irrégularités ont été commises dans le dépouillement à Charleroi et demande un recomptage des voix. Hasard du tirage au sort, les quatre parlementaires composant la commission de vérification

des pouvoirs sont deux représentants du MR, un du cdH et un autre du PP. À la grande colère des partis de la majorité PS-cdH, les deux MR se sont prononcés en faveur du recomptage des voix. Dame, après que leur parti se soit fait proprement éjecter des majorités wallonne et bruxelloise, ils n'allaient pas faire de cadeau.

D'un point de vue purement démocratique, n'est-il pas d'ailleurs difficile de reprocher à un parti de demander la vérification d'une élection litigieuse? D'autant que le cdH est directement partie à la cause: il pourrait perdre jusqu'à deux élus si le PTB obtenait gain de cause. La commission s'est finalement (grâce à l'abstention du PP) prononcée en faveur du recomptage. Mais cette décision doit être validée en séance plénière... à majorité PS-cdH. Il ne faut peut-être pas encore sortir les calculettes au bureau de dépouillement de Charleroi.

Tout cela jette la suspicion sur les à-côtés du processus électoral. Pour mémoire, nous sommes dans un État de droit, et non dans une quelconque république bananière. L'ombre d'un doute ne devrait jamais planer sur le résultat d'une élection.